

Festivals supérieurs à 1,5M€ [1]

Ce programme est destiné à soutenir les festivals de musiques actuelles et de variétés dont le budget réalisé de l'année précédente est supérieur à 1,5 million d'euros, et qui se déroulent sur le territoire français. Le plafond maximum accordé est prévisionnel, limité à 100 000€ par demande.

AVANT DE FAIRE VOTRE PREMIERE DEMANDE, N'HESITEZ PAS A CONTACTER NOS SERVICES

LES CONDITIONS SPÉCIFIQUES DE RECEVABILITÉ

- Le festival doit se dérouler au moins 2 mois après la date de la commission qui examine la demande
- La précédente édition du festival doit avoir donné lieu à paiement de la taxe sur les spectacles de variétés, ou si un échéancier existe et qu'il est respecté
- 2/3 au moins des spectacles prévisionnels doivent appartenir au répertoire « variétés », au sens de la réglementation relative à la taxe sur les spectacles de variétés
- L'organisateur du festival doit être émetteur en tout ou partie de la billetterie
- La billetterie n'est pas inférieure à 20% du budget prévisionnel
- Le nombre d'artistes programmés doit être au minimum de 20
- Le pourcentage de financement public du projet est inférieur à 50%

LES CRITERES D'APPRECIATION DE LA COMMISSION

PILIER ECONOMIQUE

- Lisibilité budgétaire et une présentation budgétaire cohérente avec l'argumentaire
- Prise de risque économique
- La manifestation accueille une majorité de spectateurs payants
- Une part de frais de structure cohérente avec l'économie du projet
- Les coûts techniques (rubrique « technique, logistique, sécurité ») et artistiques sont supérieurs ou égaux à 50% des charges prévisionnelles

PILIER SOCIAL/SOCIÉTAL

- La rigueur et le sérieux de la demande et la sincérité des informations et documents présentés
- Respect des dispositions des conventions collectives nationales étendues dans le champ du spectacle vivant, applicables en matière d'emploi des personnels artistiques et techniques
- Prise de risque artistique (place importante de la programmation donnée à des esthétiques de niches et/ou à des projets en développement)
- Prise en compte du contexte territorial et temporel
- Le festival se déroule dans une durée comprise entre deux et quinze jours
- Le festival veille à mettre en place des dispositifs spécifiques dédiés aux professionnels
- Actions à l'année (inscription dans le territoire, dans les réseaux et interactions avec les acteurs, diffusion d'artistes émergents et de découverte pendant l'année)
- Un an d'activité
- Cohérence de la ligne éditoriale
- Les dispositions prises afin de favoriser la place des femmes dans le projet ou au sein de la structure demandeuse
- Le projet ou la structure devra respecter un cadre de bonne pratique professionnelle

PILIER ENVIRONNEMENTAL

- La commission sera vigilante aux dispositions prises par le demandeur en termes de gestion de l'impact environnemental de son projet

Le fichier de demande indiquant les critères d'appréciation de la commission et le calendrier sont téléchargeables ci-contre.

[Consulter les modalités de dépôt et de versement d'une aide. \[2\]](#)

push: [Festivals > 1,5 M€](#) [3]

[Fiches ressources](#) [4]

[Demander une aide](#) [5]

- [Contact](#)
- [Glossaire](#)
- [Connexion extranet](#)
- [Moteur de recherche](#)

- [Accueil](#)
- Le CNM
 - [Actualités](#)
 - Partenariats et Contrats de filière
 - [Bretagne](#)
 - [Centre-Val de Loire](#)
 - [Grand Est](#)
 - [Hauts-de-France](#)
 - [Normandie](#)
 - [Nouvelle-Aquitaine](#)
 - [Occitanie / Pyrénées-Méditerranée](#)
 - [Pays de la Loire](#)
 - [Provence-Alpes-Côte d'Azur](#)
 - [Ville de Paris](#)
 - Qui sommes nous ?
 - [Notre histoire](#)
 - [Missions - Cadre légal](#)
 - [Le suivi du programme Zénith](#)
 - [L'équipe](#)
 - Notre fonctionnement
 - [Notre organisation](#)
 - [Liste des instances](#)
 - [Liste des affiliés](#)
 - Informations pratiques
 - [Venir au CNM](#)
 - [Calendrier des instances](#)
 - [Téléchargez le logo du CNM](#)
 - Recrutements & Appels d'offres
 - [Recrutement CDI - Chargé\(e\) des ressources humaines](#)
- La taxe
 - [La taxe fiscale](#)
 - [Le champ de perception](#)
 - [Modalités de déclaration](#)
 - [Recouvrement](#)
 - [Déclarer](#)
 - [Compte entrepreneur et Droit de tirage](#)
- Les aides
 - [Présentation générale](#)
 - [Commissions et programmes](#)
 - [Économie des entreprises \(1\)](#)
 - [Soutien aux entreprises](#)
 - [Soutien au développement des entreprises](#)
 - [Festivals \(2\)](#)
 - [Festivals < 1,5 m€](#)
 - [Festivals >1,5m€](#)
 - [Structuration et développement professionnel \(3\)](#)
 - [Aides aux actions d'intérêt général](#)
 - [Production \(4/5\)](#)
 - [Aide aux premières parties](#)
 - [Aide à la diffusion à l'international](#)
 - [Aide à la production](#)
 - [Aménagement et équipement des salles de spectacles \(6\)](#)
 - [Aménagement et équipement de lieux en fonctionnement](#)
 - [Équipement de nouveaux lieux](#)
 - [Activité des salles de spectacles \(7\)](#)

- [Aide à la diffusion](#)
- [Aide à la pré-production scénique](#)
- [Soutien aux promoteurs diffuseurs](#)
- [Résidences \(8\)](#)
 - [Résidences musiques actuelles](#)
- [Export \(9\)](#)
- [Programme transversal d'avances de trésorerie](#)
- [Fonds d'intervention pour la sécurité des sites et des manifestations culturels](#)
- L'affiliation
 - [Pourquoi s'affilier ?](#)
 - [Comment s'affilier ?](#)
 - [Affiliation annuelle](#)
 - [Changement de situation juridique](#)
- Les ressources
 - [L'activité ressource du CNM](#)
 - [Statistiques sur la diffusion des spectacles](#)
 - [Économie des structures et des projets](#)
 - [Publications, rencontres, tables rondes](#)
 - [Observatoire de l'économie de la filière musicale](#)
 - [La diversité musicale dans le paysage radiophonique](#)
 - [La diversité musicale dans le paysage audiovisuel](#)
 - [Baromètre des investissements publicitaires](#)
 - [Offre de musique numérique](#)
 - [Les marchés de la musique enregistrée](#)
 - [Autres études](#)
 - [Archives](#)
 - [Liens utiles](#)
 - [Emploi/formation et organismes sociaux](#)
 - [Centres de ressources et observatoires nationaux](#)
 - [Edition musicale et industrie phonographique](#)
 - [Exportation et actions internationales](#)
 - [Organismes de soutien](#)
 - [Partenaires sociaux du spectacle : syndicats et fédérations](#)
 - [Réseaux et fédérations nationales](#)
 - [Sociétés de gestion collective des droits](#)
 - [Autres](#)
- Les services commerciaux
 - [Promotion des spectacles](#)
 - [Assistance à maîtrise d'ouvrage](#)

- [Contact](#)
- [FAQ](#)
- [Plan du site](#)
- [Informations légales](#)
 - [Calendrier](#)

URL source: <http://www.cnv.fr/festivals-superieurs-15meu>

Liens:

- [1] <http://www.cnv.fr/festivals-superieurs-15meu>
- [2] <https://www.cnv.fr/percevoir-pour-redistribuer>
- [3] <http://www.cnv.fr/festivals-15-meu>
- [4] <http://www.cnv.fr/fiches-ressources>
- [5] <http://www.cnv.fr/demander-une-aide>

